

Procès verbal

Saison 2025-2026

ENSEMBLE PV
720
du 11 septembre 2025



E FOOT 38

Journal Officiel
le Foot en Isère, Moi j'adhère

District de l'Isère : Association régie par la loi du 1er juillet 1901.



COMITE DE DIRECTION

Réunion du 2 SEPTEMBRE 2025 à 18h30

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

Président : M. GIROUD-GARAMPON Hervé

Présents : Mmes BRAULT Annie - STRAPPAZZON Laurie -

MM. BARATIER Thierry - BOULORD Jean Marc - CHASSIGNEU Guy – LOSA Jean Michel - MAZZOLENI Laurent - MONIER Patrick - SOZET Jean Louis - NURIT Fabien - TRUWANT Thierry - VACHETTA Michel - VEYRET Bernard.

Excusés :

MM. BOURGEOIS Samuel - BUOSI Bernard - COCHARD Jean Luc – LABROSSE Alexandre - MALLET Marc – MONTMAYEUR Marc - THEVENIN Cyril

ORDRE du jour :

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 7 juillet 2025
2. Courriers et informations diverses
3. Compte rendu collège des présidents de district du 31 aout
4. Composition des commissions 2025-2026
5. Point sur les licences et les engagements
6. Retour sur les réunions avant saison
7. Réunions U7-U9 et U15 - U17 - U19
8. Permanences Week-end et téléphonique secrétariat
9. Propositions DTA
10. Nomination référent engagement et référent formation
11. Questions diverses

Ouverture de séance à 18 h 30

1. Approbation du PV du Comité de Direction du 7 juillet 2025

Remarque de Jean Louis SOZET : " Il n'a pas été mentionné que les désignateurs C.D.A. ne pouvaient être des arbitres en exercice." Dont acte.

- Un seul désignateur pour les seniors
- Une seul désignateur pour les jeunes.

Sinon, le P.V. du 7 juillet est adopté par le Comité de Direction.

2. Courriers et informations diverses

- Remerciements de Nathalie (notre secrétaire) suite au décès de son papa.
- Remerciements de Mme Elsa LEMAIRE suite au décès de son papa, Gérard BELLANGER (ancien arbitre du DISTRICT ISERE de FOOTBALL)
- Remerciements de Jean THOMET suite au décès de son grand ami, Gérard BELLANGER, avec qui il formait un beau duo en arbitrage.
- Invitation du club **VEZERONCE-HUERT** à son A.G. du vendredi 5 septembre à 20 h 00. Michel VACHETTA représentera le DISTRICT ISERE de FOOTBALL
- Invitation du club **VER SAU** le samedi 13 septembre pour les 20 ans du club. Le président du district sera présent.
- Invitation du Département ISERE à la soirée "**ISERE FIER de ses sportifs 2025**" le mardi 7 octobre à la salle du GRAND ANGLE à VOIRON. Jean Michel LOSA sera présent.
- Club **VIRIEU-VALONDRAS** se propose d'accueillir une formation technique pour le mois de mai 2026 (CFI U14 - U19 et CFI seniors).

Information du club VIRIEU-VALONDRAS de la création d'un évènement autour "d'OCTOBRE ROSE" le week-end du 19 octobre.

- Courrier du club **DRUMETTAZ - MOUXY** pour évoluer en D1 - FEMININES au sein du DISTRICT ISERE pour, selon les dires du club, accéder rapidement à la R2. Club de SAVOIE participant au championnat HAUTE-SAVOIE (impossible pour un club extérieur au district HAUTE SAVOIE de monter en R2). Demande refusée par la commission féminine.
- Lecture du courrier du club **TUNISIENS S.M.H.** qui se sentait visé par une publication lors de modification de poules alors qu'aucun grief n'existait. Michel VACHETTA s'est chargé de répondre téléphoniquement au club.
- Machine à affranchir du DISTRICT : ne sert quasiment plus. Thierry BARATIER se charge de voir le contrat de location. (possibilité d'acheter des timbres pour les courriers simples et affranchissement des recommandés directement au centre de tri.)
- Courrier de la **LAuRAFoot** pour la billetterie à destination des clubs à l'occasion des matchs :

France (ESPOIRS) / ESTONIE, le lundi 13 octobre au stade des ALPES à 18 h 30

et

France (ESPOIRS) / ILES FEROE, le lundi 17 novembre au stade des ALPES à 21 h 00

- IEFF (**Institut Emploi Formation du Football**) lance deux campagnes de communication :

Celle, diffusée le 26/08/2025, porte sur l'emploi au service de la structuration des clubs et le lancement d'une "communauté "employeurs IEFF" : réseau permettant aux clubs d'accéder à des opportunités de financements.

La seconde, diffusée le 02/09/2025 concerne l'évolution de la formation Initiale Arbitre.

- Courrier de la F.F.F. informant que le Projet de développement des valeurs éducatives "**APPRENDRE à ETRE**" poursuit son chemin vers l'ensemble du territoire.

Le but : rendre le jeune joueur plus "autonome et responsable" grâce à la pratique du football !!!

Les deux messages majeurs étant "l'accueil de tous et le combat contre les incivilités." Voir comment cela peut être mis en place.

- Courrier de **3 clubs du district de SAVOIE** qui souhaitent créer une entente et créer deux équipes féminines dans les catégories U15.F et U18.F. La commission féminine se charge du dossier.
- Candidature de Mme Diane APPLANAT pour devenir déléguée officielle

3. Compte rendu collège des présidents de district du 31 août

- **Nouvelles compétitions** : intègre-t-on les clubs de Ligue FUTSAL dans nos coupes FUTSAL ? NON

Pas de report du championnat libre pour privilégier le FUTSAL.

- Mise en place de la **GOPRO** dans certains districts pour les matchs à hauts risques.
- **A.G. d'hiver** de la LAuRAFoot, le 20/12 en visio (pas d'échanges verbaux)
- Nouvelles dispositions de **protections des officiels**.

Certains Districts de la LAuRAFoot ont fait le choix d'appliquer les 3 nouvelles dispositions, d'autres ont procédé à des ajustements et d'autres ont renvoyé l'application à la saison 2026-2027.

- **Dossier médical** : sur questionnaire de santé de 6 à 18 ans.

De 18 à 35 ans : certificat médical tous les 3 ans.

Mutation : tant que le certificat médical à moins de 3 ans.

Eu égard au manque de médecin, la LAuRAFoot va déposer un vœu pour que les infirmières en pratique avancée (I.P.A.) puissent valider les dossiers médicaux.

Double sur classement : validé par un médecin du sport.

- **F.A.F.A** équipement : 832 000 € pour la LAuRAFoot

F.A.F.A Transport : environ 8600 € par district

Dossier à déposer avant le 30 novembre 2025 pour les dossiers « transport ».

4. Composition des commissions 2025-2026

Composition du nouveau Comité de Direction 2025-2028

Président : Hervé GIROUD GARAMPON

Vice-président-délégué : Jean Michel LOSA

Vice-Présidente : Annie BRAULT

Vice-Président : Michel VACHETTA

Vice-Président : Marc MONTMAYEUR

Trésorier Général : Thierry BARATIER

Trésorier Général adjoint : Jean Louis SOZET

Secrétaire Général : Thierry TRUWANT

Secrétaire Général adjoint : Jean Marc BOULORD

Membres : Mme Laurie STAPPAZZON - MM. Bernard BUOSI - Guy CHASSIGNEU – Jean Luc COCHARD - Marc MALLET – Laurent MAZZOLENI - Patrick MONIER - Fabien NURIT - Bernard VEYRET

Représentant de la commission médicale : Alexandre LABROSSE

Représentant des éducateurs : Samuel BOURGEOIS

Représentant des arbitres : Cyril THEVENIN

Composition du Bureau 2025-2028 :

Président : Hervé GIROUD GARAMPON

Membres : Jean Michel LOSA, Annie BRAULT, Michel VACHETTA, Marc MONTMAYEUR, Thierry BARATIER, Jean Louis SOZET, Thierry TRUWANT, Jean Marc BOULORD.

Commission d'Appel

Président : Marc MONTMAYEUR

Membres : Mmes Aline BLANC – Annie BRAULT

MM. Christophe BONNARD – Eric BERTHELET - Didier FRANZIN – Reda EL RHAFFARI - Laurent MAZZOLENI –El Mostafa MOUMJID - Christophe PION - Vincent SCARPA – Thierry TRUWANT

Représentant des Arbitres : Franck VAILLANT

Commission des Arbitres

Président : N'AIT DRISS Youssef

Membres : MM. ABELA Stéphane – BELBACHIR Hamza – BOUAZIZ Djamel - CHAARI Hassen - CUSANNO Stéphane – DEHMANI Monia – DETHOOR Sylvain – HOCINE Halime - HUERTAS Pierre – KHIAL Amenay – KODKADJANIAN Jean-Marie – LALO Aboubakar – LAZAMI Fouad – LAZZAROTTO Jean-Laurent – PICARD Brice – SABATINO Joseph – SAINT ALBIN Laurent – SPARAPANO Patrick – VAGNEUX Luc - VAILLANT Franck -

Représentant du Comité de Direction : Jean-Louis SOZET

Représentant des arbitres au Comité de Direction : Cyril THEVENIN

Représentant des arbitres à la commission d'appel : Franck VAILLANT

Représentant des arbitres en commission de discipline : Claude MORE

Représentant des éducateurs : Houcine LAOUAR

C.T.D.A. : Hakim BEN EL HADJ

Commission Ethique et Prévention

Président : Marc MALLET

Membres : Franck AGACI - Jean-Paul BERT – Marc MONTMAYEUR- Laurie STRAPPAZZON

Commission des Délégations

Président : Yohan DUTCKOWSKI

Membre : Marc MALLET – Samid LAZAAR

Commission de Discipline

Président : Jean-Louis SOZET

Membres : Cataldo BALDINO – Daniel CHABERT – Jean Luc COCHARD - José DA CUNHA VELOSO – Manuel GOMES DIAS –Jacques MICHEL

Représentant des Arbitres : Claude MORE

Instructeurs : Tony ALBERT - Jean-Paul BERT – Jean-Marc BOULORD - Marc MONTMAYEUR - Pierre GAUDE

Commission FMI

Président : Marc MALLET

Membre : MM Jean Marc BOULORD

Représentant des Arbitres :

Commission Féminines

Président : Jacques ISSARTEL

Membres : Mmes Diane APPLANAT– Elodie DIASPARRA – Allison POINARD BONIN - Laurie STRAPPAZZON - M. Christian BAYLE

Commission des Finances

Président : Thierry BARATIER

Membres : Bernard VEYRET - Jean-Louis SOZET

Commission du Foot d'Animation et de Labellisation et Tournois

Président : Gérard BOUAT

Membres : Samuel BOURGEOIS - Jérémy HUGONNARD ROCHE - Thomas BARTOLINI - le référent de secteur

Commission Foot en semaine et Entreprises

Président : Patrick MONIER

Membres : Cédric DOLCETTI - Farid EL MASSOUDI – Janick LOUIS

Commission Futsal

Président : Christophe CARETTERO

Membre : Michel VACHETTA

Commission Juridique

Président : Laurent MAZZOLENI

Membres : Mme Elisabeth DA ROCHA - MM. Marc MONTMAYEUR – Didier FRANZIN + 2 membres issus de la Commission des Présidents de clubs

Commission Médicale

Président : Dr Alexandre LABROSSE

Membres : Mme Lykke TAMM - Yawo ALANGUE – Jean Jacques ALLAGNAT - Jean BAILLY – Jean Jacques BROUSSET –Jean-Louis GABAUDAN –Audrey LOISELAY - Sabine RUFFIO THERY (Psychologue) – SAMMUT Stéphane - Gilles VERNEY – Christian SCELLIER - Jérôme

STEIDEL (cardiologue) – Guillaume GRANGIE (kiné) – Marion COUNIL – Anaïs MONTAGNAT RENTIER

Représentant de la Commission Technique : Thomas BARTOLINI

Commission des Partenaires et d'Organisation

Président : Thierry TRUWANT

Membres : Elisabeth DA ROCHA – Marc MALLET - Michel VACHETTA - Ainsi que tous les partenaires

Commission des Règlements

Président : Jean-Marc BOULORD

Membres : Mme Aline BLANC - Gilbert REPELLIN - Patrice GALLIN - Daniel HUGOT

Commission Sportive et coupes

Président : Michel VACHETTA

Membres : Mmes Annie BRAULT - Laurie STRAPPAZZON

MM. - Bernard BUOSI – Gérard BOUAT - Daniel GUILLARD – Patrice GALLIN - Daniel HUGOT - Daniel MARCHAL – Claude MAUGIRON

Commission Statut de l'arbitrage

Président : Michel VACHETTA

Membres : Franck AGACI - José DA CUNHA VELOSO – Youssef N'AIT DRISS - Florent NARDIN – Joseph SABATINO - Cyril THEVENIN - Jean Luc ZULIANI

Commission de Surveillance des Opération électorales

Président : Aline BLANC

Membres : Franck VAILLANT - Daniel MARCHAL - Emmanuel NOLIN - Elisabeth DA ROCHA

Commission Technique

Président : Samuel BOURGEOIS

Membres : Nicolas BACH – Gregory BARDARO - Arthur BARRIERE - Nathan BOURGUIGNON - Kamel BOUZERARA – Olivier BUSTOS - Maxime CLAIN - Thomas DE TYCHEY – Stéphane DOUBLET - Fabrice DREVET - Nicolas EYEGHE MINKO - Thibaut GAUTHERON - Arnaud GENTY – Alexandre HAUW - Antoine HENRY - Arthur LAMARCHE- Hocine LAOUAR – Frédéric LAZZAROTTO – Yoann LASSALLE - Antoine MAISONNASSE - Martin MARCOZ - Cyril MARTIN - Sébastien NAVAS – Fabrice-Junior NOEL - Karl PLANCHE – Jean-Pierre ZACCARIA

C.T.D : Thomas BARTOLINI

CTD DAP : Jérémy HUGONNARD-ROCHE

Educateurs Sportifs : David CAZANOVE - Mehdi BENLAHRACHE

Commission des Terrains et installations sportives

Président : Guy CHASSIGNEU

Membres : André BEJUIT - Cataldo BALDINO - Jean François TOUILLON – Jean Jacques VITOZ

Commission des Présidents de clubs

Présidents : Fabien NURIT et Bernard VEYRET

Membres : Pierre AMORE - Michel ARPHANT - Ludovic CHENEVAL - Eric FRETIN - Guido GOTTARDO - Maksut KOLBASI - Mourad MOUSSA - Christophe PION - Denis PLANTIER - Corentin REY - Luc REYNIER - Wilfried ROCHE

REFERENTS DES 7 SECTEURS

SECTEUR BIEVRE VALLOIRE	• Jean-Luc COCHARD • Bernard VEYRET
SECTEUR LA MURE	• Jean-Louis SOZET • Laurie STRAPPAZZON
SECTEUR ST MARCELLIN	• Bernard BUOSI • Fabien NURIT
SECTEUR PONTCHARRA	• Marc MONTMAYEUR
SECTEUR GRENOBLE / FONTAINE	• Marc MALLET • Thierry TRUWANT
SECTEUR VOIRON	• Annie BRAULT • Laurent MAZZOLENI • Guy CHASSIGNEU
SECTEUR BASSE ISERE	• Michel VACHETTA • Jean Marc BOULORD
FOOTBALL EN SEMAINE et ENTREPRISES	• Patrick MONIER
FUTSAL	• Christophe CARRETERO

5. Point sur les licences et les engagements

LAuRAFoot : -4,73%

DISTRICT ISERE : 16 407 au 29/08/25 contre 17 186 au 29/08/24 soit -4,53%

6. Retour sur les réunions avant saison

POULE	Club RECEVANT	EDUCATEURS	DIRIGEANTS
D1	VALLEE de la GRESSE	11	9
D2 - A	MANIVAL	7	5
D2 - B	EYBENS	8	8
D3 - A	GIERES	6	7
D3 - B	St GEORGES de COMMIERS	10	10
D3 - C	CHIRENS	10	10
D3 - D	ESTRABLIN	7	9
D4 - A	SEYSSINET	11	10
D4 - B	MOIRANS	7	7
D4 - C	CHAMPIER (LIERS)	10	11
D4 - D	EYZIN - PINET	10	??
D4 - D	Ent. FOOT ETANGS	6	7
MOYENNE		8, 58 %	7,75%

- Intervention positive de la C.D.A.
- Certaines personnes sont venues à plusieurs réunions en représentant plusieurs équipes (ce n'est pas le but de ces réunions. ... Informer le maximum de personnes.
- Faudra-t-il amender les clubs non représentés ??
- Prévoir la présence des présidents de clubs sur une réunion de leur choix (beaucoup de points abordés les concernent.)

7. Réunions U7 - U9 et U15 - U17 - U19

Réunions U15 - U17 - U19

Date	Secteurs	lieux	club support	membre du DISTRICT
Lundi 22 septembre 19 h 00	BASSE ISERE	Stade de BIOL	VALLEE de l'HIEN	Michel VACHETTA Jean Marc BOULORD Bob BUOSI

Mercredi 24 septembre 19 h 00	VOIRON / St MARCELLIN	Stade de COUBLEVIE	La SURE	Hervé GIROUD- GARAMPON Guy CHASSIGNEU Bob BUOSI
Vendredi 26 Septembre 19 h 00	GRENOBLE / FONTAINE	DISTRICT ISERE de FOOTBALL	DISTRICT ISERE de FOOTBALL	Laurie STRAPPAZZON Bob BUOSI
Lundi 29 Septembre 19 h 00	GRESIVAUDAN / La MURE	Stade St ISMIER	MANIVAL	Jean Louis SOZET Bob BUOSI
Mercredi 1 ^{er} Octobre 19 h 00	BIEVRE / VALLOIRE	Stade BEAUREPAIRE	THODURE / BEAUREPAIRE	Hervé GIROUD- GARAMPON Bob BUOSI

Réunions FOOT ANIMATIONS : U7 - U9 : bien insister sur la notion de plaisir et non de compétition sur ces âges-là.

Date	Secteurs	lieux	membre du DISTRICT
Lundi 8 septembre 19 h 00	GRENOBLE / FONTAINE	ECHIROLLES (Siège F.C.E. 8 rue MANOUKIAN)	Thierry TRUWANT
Lundi 8 septembre 19 h 00	BASSE ISERE (secteur A)	TIGNIEU (salle letrat - 56, lot Letrat - TIGNIEU JAMEYZIEU	Michel VACHETTA
Mardi 9 septembre 19 h 00	VOIRON	COUBLEVIE (Stade de la SURE)	Annie BRAULT
Mercredi 10 septembre 19 h 00	BIEVRE / VALLOIRE (sous-secteur La COTE St ANDRE)	BALBINS (stade)	Hervé GIROUD- GARAMPON
jeudi 11 septembre 19 h 00	BASSE ISERE (secteur B)	La BATIE MONTGASCON (salle de la mairie)	Michel VACHETTA

Vendredi 12 septembre 19 h 00	La MURE	CLAIX (Stade)	Thierry TRUWANT
Lundi 15 Septembre 19 h 00	BIEVRE / VALLOIRE (sous-secteur REVENTIN)	ESTRABLIN (stade)	Michel VACHETTA
Jeudi 18 septembre 19 h 00	PONTCHARRA	St ISMIER (Stade)	
Jeudi 18 septembre 19 h 00	St MARCELLIN	St ROMANS (Stade)	Fabien NURIT Laurie STRAPPAZZON

8. Permanences Week-end et téléphonique secrétariat

Permanences téléphonique secrétariat :

lundi		13 h 30 - 17 h 00
mardi		13 h 30 - 18 h 00
mercredi		
jeudi		
vendredi	9 h 00 - 12 h 00	

En dehors de ces horaires adresser un mail au secrétariat.

Permanences Week-end

Le permanent n'est pas désigné pour répondre à des questions de règlement ou pour des joueurs suspendus ..

il ne répond que pour des urgences absolues, des appels exceptionnels.

Annie BRAULT	Jean Marc BOULORD	Michel VACHETTA	Marc MONTMAYEUR	Thierry TRUWANT
06/07 septembre	13/14 septembre	20/21 septembre	27/28 septembre	04/10 octobre
11/12 octobre	18/19 octobre	08/09 novembre	01/02 novembre	25/26 octobre
15/16 novembre	22/23 novembre	13/14 décembre	06/07 décembre	29/30 novembre
20/21 décembre	03/04 janvier	24/25 janvier	17/18 janvier	10/11 janvier
31 janvier 1 ^{er} février	07/08 février	28 février 1 ^{er} mars	21/22 février	15/16 février
07/08 mars	14/15 mars	04/05 avril	28/29 mars	21/22 mars
11/12 avril	18/19 avril	09/10 mai	02/03 mai	25/26 avril
14 au 17 mai	23/24 mai		06/07 juin	30/31 mai

9. Propositions D.T.A.

Après avoir analysé les trois textes proposés par la direction technique de l'arbitrage concernant l'utilisation du carton blanc, le bureau a décidé lors de sa réunion du 19 août, de ne pas mettre en application les propositions de la DTA pour la présente saison. Réunion à laquelle assistaient MM. MALLET M., BEN EL HADJ H. et NAÏT DRISS Y.

Le district de l'ISERE conserve son carton blanc mais à des fins de statistiques seulement, le carton blanc sera noté sur la F.M.I.

10. Nomination référent engagement et référent formation

Référent engagement : Fabien NURIT dans le but de relayer les opérations que font les clubs.

Référent formation / emploi : Thierry BARATIER

11. Questions diverses

➤ **A.G d'hiver** prévue le week-end des 21-22 novembre est déplacée au vendredi 5 décembre à 19h dans les locaux de TSF à Voiron.

➤ Thierry BARATIER prévient que dorénavant, **aucun règlement en espèces** ne sera accepté par le DISTRICT ISERE (virement, prélèvement ou chèque). Toute facture doit être signée par le trésorier avant remboursement.

➤ Hervé GIROUD-GARAMPON propose de mettre en place un **agenda des réunions** de façon à éviter plusieurs réunions le même jour ou qu'un même club ne soit sollicité pour plusieurs réunions dans la quinzaine.

Thierry TRUWANT explique que cela existe sur google et se propose d'adresser le chemin d'accès à tous.

➤ Mise en place du **paiement direct des arbitres en D4 et U19** par le District. Ce n'est pas de la péréquation.

➤ Thierry TRUWANT a proposé que **chaque commission ait sa propre gestion financière**. Règlementairement c'est impossible.

➤ Création d'un site sur **réseaux sociaux** FACEBOOK ou/et INSTAGRAM : Ahmed sera chargé de l'alimenter et Jean Michel LOSA de les conduire et les superviser. Uniquement de l'information, aucun commentaire ne sera possible.

➤ La commission Sportive et la commission Technique se mettent en route pour étudier une **modification du championnat U15** (une poule en D1 Eviter les soucis d'accession en R2). Ce projet sera présenté en réunion U15 - U17 - U19 pour un retour au prochain Comité de Direction du 2 octobre.

➤ **Report de la 1^{ère} journée de D5 du 07/09/2025** : à la demande des clubs (jusqu'au vendredi 05/09 midi accepté). Les matchs seront rattrapés le dimanche 2 novembre 2025.

Pourquoi ? compte tenu du nombre très important d'équipes en D5. La commission sportive a dû revoir ses plans et anticiper le démarrage de la compétition contrairement aux saisons précédentes :

Elle a dû créer une poule supplémentaire et passer à des poules de 12 et non plus 10. Donc 4 journées à récupérer au calendrier.

Par conséquent il fallait essayer d'avancer la date de reprise de la compétition de cette division. Consciente que certaines équipes (clubs) habituées à reprendre vers le 20 / 09, ne seraient pas prêtes pour une ouverture aussi précoce, la Commission Sportive demande au Comité de Direction de valider le fait qu'elle puisse reporter la rencontre si un club en fait la demande par courriel, sans nécessairement l'accord du club adverse.

Demande à faire avant vendredi 05/09 - midi pour éviter tout problème avec la F.M.I.

Le Comité de Direction valide cette proposition.

Hervé GIROUD-GARAMPON, le président, demande que cette décision soit notifiée dans le P.V. 720 de ce jeudi.

➤ Thierry BARATIER propose de créer un groupe de travail pour préparer **les 100 ans du DISTRICT**

Il est rejoint par Michel VACHETTA, Laurie STRAPPAZZON et Thierry TRUWANT.

"Voir pour organiser quelque chose de simple mais marquer le coup."

➤ **Projet FUTSAL** : regrouper les districts de ISERE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE et DROME-ARDECHE pour proposer une compétition cohérente (en deux phases et avec suffisamment d'équipes) et ainsi justifier d'une voire deux accessions en LAuRAFoot.

Christophe CARRETERO travaille en lien avec les responsables des autres districts.

➤ Désignation des **Observateurs** arbitres saison 2025-2026.

Jean THOMET	D2 à J.A.D. Stagiaires
Patrick SPARAPANO	D2 à J.A.D. Stagiaires
Daniel FELIX	D3 à J.A.D. Stagiaires
René CUENOT	D4 à J.A.D. Stagiaires
Djamel BOUAZIZ	D3 à J.A.D. Stagiaires
Thierry NAVARRO	D3 à J.A.D. Stagiaires
Ahmed MSALI	D1 à J.A.D. Stagiaires
Luc VAGNEUX	D5, J.A.D., J.A.D. Stagiaires et assistants
Christophe TANI	groupe Promotionnel
Hassen CHAARI	Assistants et futsal
Orhan METE	groupe promotionnel
Sylvain DETHOOR	D1 à J.A.D. Stagiaires
Jean Marie KODJAJANIAN	Assistants et D3 à J.A.D. Stagiaires

Séance clôturée à 21 h 30

Hervé Giroud-Garampon
Président

Jean Marc Boulord
Secrétaire de séance



SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Mardi 9 septembre 2025

Procès-Verbal N° 720

Nouvelle organisation concernant le règlement des arbitres pour les compétitions SENIORS D4 et U19 D2.

A l'attention des responsables de clubs,

Nous vous informons qu'à compter de cette saison, **une nouvelle organisation est mise en place concernant le règlement des arbitres pour les compétitions SENIORS D4 et U19 D2.** Désormais, le District prendra en charge directement le paiement des arbitres pour ces rencontres.

En conséquence, le montant correspondant sera imputé aux clubs concernés. Cette mesure vise à simplifier la gestion des indemnités arbitrales.

FRAIS ARBITRAGE 2025-2026 – CAISSE DE PEREQUATION

Nous informons tous les clubs que pour la saison 2025-2026 les provisions de frais d'arbitrage restent inchangées. Rappel des catégories : D1 – D2 – D3 – U19 D1 et U17D1.

TRESORERIE

FORFAIT JOURNEE

Du 7 septembre 2025

Amende 32€

Senior D4 / Phase Unique poule E 564583 Seyssuellois Fo 1

FORFAIT GENERAL U13

Amende 44€

553923 Collines: FG après parution du calendrier

U13 D3 Poule H Match 54489426

DEMANDE DE MODIFICATION DE POULE

Amende 42€

U13

St Quentin Fallavier : Changement de niveau après parution des calendriers

St Paul de Varces : Changement de niveau après parution des calendriers

FMI NON RETOURNEE

Du 7 septembre 2025

Amende 75 €

Voir PV 720 commission Ethique

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Pour information : si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
REGLEMENTS	reglements@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
STATUT ARBITRAGE	statutsarbitrage@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Autres E-mails	
District	district@isere.fff.fr
Président	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
Vice-Président Délégué	jmlosa@isere.fff.fr
Trésorier	tbaratier@isere.fff.fr
Comptabilité	comptabilite@isere.fff.fr
Responsable administrative	edarocha@isere.fff.fr
Conseiller Technique Fédéral	tbartolini@isere.fff.fr
Educateur Sportif	mberlahache@isere.fff.fr
Educateur Sportif	dcazanove@isere.fff.fr
Conseiller Départemental Football Animation	jhugonnard@isere.fff.fr
Conseiller technique Départemental en arbitrage	hbenelhadj@isere.fff.fr



COMMISSION APPEL

Mardi 9 septembre 2025 à 16h00

Procès-Verbal N° 720

Président : MONTMAYEUR Marc (en distanciel)

Présent(e)s : BLANC Aline, BRAULT Annie, TRUWANT Thierry.

Excusés : FRANZIN Didier, MOUMJID El Mostafa, FERNANDES Carlos- représentant de la commission des arbitres, EL RHAFFARI Reda, BONNARD Christophe, VAILLANT Franck, MAZZOLENI Laurent, PION Christoph, BERTHELET Éric, SCARPA Vincent, MOUMJID El Mostafa.

.....

Note aux clubs

Pour chaque appel :

Merci de bien vouloir noter les informations suivantes :

Match : catégorie, niveau, poule et date du match

Motif (s) de l'appel : date de parution et numéro PV, n° de dossier

Adresse mail commission d'appel : appel@isere.fff.fr

.....

Rappel à tous les clubs

Article - 190.

1. Dans le cadre de l'article 188, les décisions des Districts, des Ligues ou de la Fédération peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois)

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée

- soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception)

- soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Foot clubs

. Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte. Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant

. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées. Lorsqu'il s'agit de l'appel d'une décision d'une Ligue régionale, celle-ci fait parvenir à la Fédération deux exemplaires du dossier complet du litige et ce, dans les huit jours suivant la réception d'une copie de l'appel. A défaut, la Commission Fédérale compétente ouvre valablement l'instruction et prononce son jugement, après avoir convoqué les parties.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant en Annexe 2.

INFORMATION AUX CLUBS

Pour rappel le montant des frais d'appel s'élève à 98 euros par dossier.

COURRIERS DES CLUBS OU AUTRES

LA MURETTE (550437) : Appel disciplinaire

COMITE DIRECTEUR D.I.F : Appel disciplinaire à titre principal

CONVOCAION DOSSIER DISCIPLINAIRE

Dossier n° 25-26-01D : BASE FC GRENOBLE / FUTSAL DES GEANTS, Senior futsal D1, du 25 / 05 / 2025, match n° 29625730. (Dossier de la C.D.A transmis à la commission de discipline pour suite à donner pour évocation sanction du Comité de Direction lors de sa réunion du 7 juillet 2025 publiée dans le compte rendu du comité de direction du P.V n°714 en date du jeudi 17 juillet 2025)

Appel du club de **LA MURETTE (504823)** en date du dimanche 7 septembre 2025 contestant la décision prise par la commission départementale de discipline dans son dossier 25 / 00 / 01 lors de sa réunion du mardi 2 septembre 2025, notifiée à l'intéressé et à son club le jeudi 4 septembre 2025 parue au P.V n°719 le jeudi 4 septembre 2025.

Appel portant sur « *appel de la décision rendue par la commission de discipline à l'encontre de l'un de nos arbitres, en date du 4 septembre 2025* ».

APPEL RECEVABLE

Et

Appel du **COMITE DIRECTEUR DU D.I.F** à titre principal en date du mardi 9 septembre 2025

APPEL RECEVABLE

L'audition aura lieu le mardi 30 septembre 2025 à 18h30 au siège du district de l'Isère de football. Les personnes sont convoquées par la boîte mail des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

Pour le P.V

Le président de séance

Marc MONTMAYEUR

Pour le P.V

La secrétaire de séance

Aline BLANC



COMMISSION ARBITRES

MARDI 09/09/2025 à 18h30

Procès-Verbal N°720

Président de séance : N'AIT DRISS Youssef
Présents : SABATINO Joseph - KODJADJANIAN Jean Marie - LAZAMI Fouad - SPARAPANO Patrick - KIAL Amnay - BOUAZIZ Djamel - HOCINE Halime - SAINT ALBIN Laurent - VAGNEUX Luc - THEVENIN Cyril - SOZET Jean-Louis - MORE Claude
Excusés : LALO Aboubakar - DETHOOR Sylvain - HUERTAS Pierre -- DEHMANI Monia - CUSANNO Stéphane BELBACHIR Hamza - PICARD Brice - ABELA Stephane.
Assiste : CTDA BEN EL HADJ Hakim.

arbitres@isere.fff.fr

**Le Président de la CDA attire l'attention des arbitres que les rapports circonstanciés sur la plateforme doivent être renseignés qu'en cas seulement d'exclusion (carton rouge) dûment mentionnée par l'arbitre central.
Veuillez vous conformer scrupuleusement à cette procédure administrative.**

Le District - A l'attention des responsables de clubs.

Nous vous informons qu'à compter de cette saison, une nouvelle organisation est mise en place concernant le règlement des arbitres pour les compétitions SENIORS D4 et U19 D2.

Désormais, le District prendra en charge directement le paiement des arbitres pour ces rencontres. En conséquence, le montant correspondant sera imputé aux clubs concernés.

Cette mesure vise à simplifier la gestion des indemnités arbitrales.

Nous comptons sur votre compréhension et restons à votre disposition pour toute question complémentaire.

COURRIERS DES CLUBS - LIGUE

LAURAFoot : Concernant les Coupes Gambardella. Noté. Remerciements
FC BOURG D'OISANS : Lu et noté
F.C. BALMES NORD ISERE : Candidature d'arbitre auxiliaire reçue.

ENTENTE FOOTBALL DES ETANGS : Requête lue et notée.

FC2A. : Lu et noté

AMICALE DES TUNISIENS DE ST MARTIN D'HERES : Lu et noté.

Demande d'arbitre :

Rappel aux clubs : Pour un traitement adéquat de vos demandes d'arbitre, veuillez bien spécifier la date du match, adversaire, division...et envoyées dans les délais réglementaires.

- FC BOURG OISANS : Courrier concernant le match Championnat Seniors D5 – FCO vs Pierre-Châtel du 2 novembre 2025.

ABSENCES AUX MATCHS - OUVERTURE D'ENQUETES

Matches Seniors D3

- VILLENEUVE 2 - SEYSSINS 2 - Arbitre : ATANGANA Paterné
- TUNISIENS SMH - ST LATTIER - Arbitre : LASSOUAD Soffien

COURRIERS DES ARBITRES

AKIN Y. : Lu et noté

ANSELME I. : Lu et noté

BERRABHA A. : Lu et noté.

BRIKH K., DERVILLERS I., QUESSADA A, BINTCHA B. : Transmis au service compétent (comptabilité)

BRIOUA N. : Lu et noté

DERRUDAS E. : Certificat médical reçu. La CDA te souhaite un bon rétablissement.

DESTRAS P.: La CDA vous adresse toutes ses félicitations et ses ardents vœux de bonheur.

ECHINE A. : Réponse vous a été apportée.

Etaix L.J : Lu et noté

HAMILA S. : Lu et noté.

KANDA G. : Changement d'adresse. Lu et noté

KOUBAA K. : Lu et noté

LAMRI R. : Lu et noté

LASSOUAD S. : Lu et noté

LEVYN D. : Lu et noté. Réponse vous sera apportée.

MOREIRA J. : Lu et noté

OFLAZ A. : Lu et noté

OLIMO NDUMBU : Lu et noté

SAÏD MANGA S. : Lu et noté.

SAPEY F. : Réponse vous a été apportée.

VIVIER J : Lu et noté. Transmis au désignateur pour suite à donner.

YUKSEL F. : Lu et noté

Président de séance

N'AIT DRISS Youssef

Secrétaire de rédaction

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.



COMMISSION DELEGATION

Mardi 9 Septembre 2025 à 18H

Procès-Verbal N°720

Président
Présents

: DUTCKOWSKI Yohan,
: DUTCKOWSKI Yohan, MALLET Marc, LAZAAR Samid

.....
PRESIDENT : DUTCKOWSKI Yohan Portable : 06 07 56 46 55

Permanence Commission : 04.76.26.87.75 : tous les mardis de 18h à 20h00
Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite **1 mois** avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les **5 Jours** qui suivent le tirage des rencontres.

Mesdames, Messieurs les Correspondants de Clubs :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : L'heure et le lieu de la rencontre.
Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués saison 2025-2026.

Courrier :

-Fc Oisans : lu et noté

Information aux délégués :

Pensez à bien saisir vos indisponibilités sur votre compte FFF Officiels.

Vos rapports doivent être saisis **au plus tard 24h** après votre match.

Plénière des délégués : le vendredi 19 septembre à 18H au district

Désignations :**WEEK END DU 20 ET 21 SEPTEMBRE 2025**

<u>Catégorie</u>	<u>Club recevant</u>	<u>Club visiteur</u>	<u>Délégué désigné</u>	<u>Répartition des frais</u>
SENIORS D3 POULE B	ABBAYE	ASIEG 2	AVETTAND JULIEN	FRAIS AU CLUB ABBAYE
SENIORS D5 POULE A	MISTRAL	ST MARTIN D'HERES	NORBERT GIRARD VEYRET	FRAIS AU CLUB MISTRAL



COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

Mardi 09 septembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 720

Président : M. Mallet
Présent : M Mallet

COURRIER

Grenoble Dauphiné : pour que la formation soit prise en compte dans le cadre de la récidence club, il faut que l'inscription à ladite formation soit postérieure au courrier que vous avez reçu (30 Juin 2025), toutes les inscriptions faites avant cette date ne peuvent donc pas être prise en compte pour la récidence club

REUNIONS AVANT SAISON JEUNES

Lors de ces réunions, pour tous les clubs, le responsable technique de chaque catégorie concernée est convoqué

Ordre du Jour: Diaporama d'avant saison (réseaux sociaux, discipline, règlements, FMI)...
Intervention de la CDA sur les nouvelles lois du jeu
Présentation et débat du projet U15 pour mise en application saison 2026-2027

Lundi 22 Septembre 2025	SECTEUR BASSE ISERE	Stade de BIOL Route de BELMONT 38690 BIOL
		Club support VALLEE DE L'HEN
Mercredi 24 Septembre 2025	SECTEUR VOIRON / ST MARCELLIN	Stade de COUBLEVIE RD 128 A route du GUILLON 38500 COUBLEVIE
		Club support LA SURE

Vendredi 26 Septembre 2025	SECTEUR GRENOBLE FONTAINE	DISTRICT ISERE DE FOOTBALL 2 bis rue Pierre de Coubertin 38360 SASSENAGE
		Support D.I.F
Lundi 29 Septembre 2025	SECTEUR GRESIVAUDAN / LA MURE	Complexe Sportif Régis BERIOT Chemin du Stade 38330 - ST ISMIER (Salle à côté du stade au 1er étage sur le côté du bâtiment)
		Club support MANIVAL
Mercredi 1 Octobre 2025	SECTEUR BIEVRE VALLOIRE	Stade Gaston BARBIER Rue du 5 aout 1944 38270 BEAUREPAIRE
		Club support BEAUREPAIRE/THODURE

RECIDIVE CLUBS

Saison 2024-2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MAURICE L'EXIL

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
08 Octobre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DOLOMIEU

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
17 Octobre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C.2.A GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
22 octobre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S.V.O GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
05 Novembre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
AJA VILLENEUVE GRENOBLE

**Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du
19 Novembre 2025**

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 10 Décembre 2025

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
CLAIX FOOTBALL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 04 Février 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
SASSENAGE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 18 Février 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
ST MAURICE L'EXIL

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 08 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C MAHORAIS GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 15 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
F.C PAYS VOIRONNAIS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 29 Avril 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
DEUX ROCHERS FC

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Mai 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC MISTRAL GRENOBLE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 27 Mai 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
U.S LA MURETTE

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 3 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
L.C.A FOOT 38

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 3 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O.C EYBENS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC SEYSSINS

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 17 Juin 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC NOYAREY

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.1 concernant la récidive club
FC PAYS D'ALLEVARD

Pour rappel ce club devra avoir fait la formation et la certification avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
O ST MARCELLIN

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC PAYS D'ALLEVARD

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 1 Juillet 2026

Le club suivant est concerné par les obligations de l'article 62.2.3 concernant la récidive club
FC ST MARTIN D'HERES

Pour rappel ce club devra avoir fait les formations et les certifications avant la date du 8 Juillet 2026

Les clubs suivants sont concernés par les obligations de l'article 62.2.2

OISANS (Seniors 1) ; GRENOBLE DAUPHINE (Seniors 1) ; FC DEUX ROCHERS (U15D1) ; ST MAURICE L'EXIL (U20 1)

Pour rappel ces clubs devront avoir fait la formation et la certification avant la date du 30 Juin 2026

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de personne** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les listes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District

Listes Reçues et Validées

Asieg ; Balmes N.I ; Beauvoir ; Biliou ; Cessieu ; Claix F ; Corbelin ; Crossey ; Lauzes ; LCA Foot 38 ; Miribel les Echelles ; St Hilaire de la Cote ; St Joseph de Rivière ; St Quentin Fallavier ; USVO Grenoble ; Vallée de la Gresse

Listes Non validées

Chirens



COMMISSION FEMININES

Réunion du 9 septembre 2025

PV n° 720

Présents : Elodie Diasparra,

Excusés : Diane Applanat, Allison Poinard, Laurie Strappazon, Jacques Issartel, Christian Bayle

Courriers : OC EYBENS, THIBAUT VALLET, FFNI, JEREMY HUGONNARD-ROCHE, FC2A, HAUTE TARANTAISE, GUC, 2 ROCHERS, ESTRABLIN, CROLLES, LA ROCHETTE, MOIRANS, US CHATTOISE

Adresse mail commission féminines : feminines@isere.fff.fr

ASSEMBLEE D'AVANT SAISON :

Elle aura lieu le samedi **13 Septembre 2025 à 10h00** à VILLEFONTAINE

CCI Nord ISERE, 5 rue Condorcet - VILLEFONTAINE

Présence du responsable féminin de chaque club souhaité, ainsi que des éducateurs de chaque équipe féminine du club

Les clubs de l'Ain et de la Savoie, participant à nos championnats sont invités à participer à cette réunion

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

D1 : 10 équipes

D2 : 10 équipes

Début du championnat le 21 septembre

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

5 poules géographiques : 1 de 5 équipes et 4 de 6 équipes

Début des poules de brassage le 21 septembre

CHAMPIONNAT U 18 F A 11

Phase unique Aller/retour : 11 équipes

Début du championnat le 20 septembre

CHAMPIONNAT U 18 F A 8

15 équipes engagées : début des poules de brassage le 27 septembre

BARBERAZ, GF BRION 2, LA SAVOYARDE, GPT VOIRON CROSSEY, GUC 2, LCA, MANIVAL, RACHAIS, REVENTIN, SASSENAGE, ST PIERRE SPORT, SUD ISERE, UO ALBERVILLE, VAREZE, 2 ROCHERS

CHAMPIONNAT U 15 F

D1 : début du championnat le 20 septembre

D2 Phase 1 : 18 équipes engagées : début des poules de brassage le 27 septembre

BARBERAZ, ECHIROLLES 2, ESTRABLIN, LA ROCHETTE, GF A BRION, LA SAVOYARDE, GF38, GUC 2, HAUTE TARENTEISE, MANIVAL, NIVOLET, PAYS ALLEVARD, PAYS COULEURS 2, REVENTIN, LA SURE, TIGNIEU JAMEYZIEU, OC EYBENS, 2 ROCHERS

PLATEAUX U 13 F

La F M I devient obligatoire dans cette catégorie

15 équipes engagées : Phase 1 : début des plateaux le 20 septembre

BOURGOIN, CROLLES, 2 ROCHERS, ECHIROLLES 1, ECHIROLLES 2, ESTRABLIN, FC2A, FFNI, GF A BRION, GUC, USVO, VALLEE DE L'HIEU 1, VALLEE DE L'HIEU 2, VILLENEUVE, MOIRANS

Jacques Issartel / Président

P : 06 34 87 23 55



COMMISSION F.M.I

Mardi 09 septembre 2025 à 18h00

Procès-Verbal N° 720

Président
Présents

: M. MALLET
: M JM BOULORD

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le lundi 14H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs du 06/09/2025 au 07/09/2025)

Seniors D4

Poule E

SEYSSUELLOIS FO

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

RAPPEL TRES IMPORTANT POUR LA CATEGORIE U13

La commission rappelle à tous les Président de clubs ainsi qu'aux éducateurs de cette catégorie que les joueurs qui commencent les rencontres doivent avoir des maillots numérotés de 1 à 8 et que les autres joueurs ne doivent en aucun cas avoir « n'a pas participé » en face de leurs noms sur la feuille de match informatisée puisque tous les joueurs doivent avoir le même temps de jeu

Que se passerait-il si un joueur qui est noté n'a pas participé se réveille la nuit avec un mal de tête suite à un choc ?

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois documents
La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match

La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire **impérativement la veille** du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

Pour tout problème de FMI contacter Marc Mallet pour autorisation feuille de match papier

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :

Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

• UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => le vendredi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir **impérativement, puis désactiver le wifi**

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non-récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel, les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée **avant le début de la rencontre**

Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole

Note sur la tablette

Le score

Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)

Les changements (onglet Ent/Sor)

Les blessés (ées) (onglet blessures)

Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées

Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI

Il faut bien faire vérifier le score, les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match

Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même. Impossible de la faire le lendemain.

La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00



COMMISSION FOOT EN SEMAINE ET ENTREPRISE

Mardi 9 septembre 2025 à 19h00

Procès-Verbal N° 720

Président
Membres

: Patrick MONIER
: Janick LOUIS, Farid EL MASSOUDI

.....

CORRESPONDANCE

Courriel CFSE (Commission Foot en Semaine et Entreprise) : foot-entreprise@isere.fff.fr

4. St-Martin d'Uriage : noté (engagement équipe 2).

5. Villard-Bonnot Grésivaudan : noté (confirmation engagement).

6. Jarrie-Champ : noté (confirmation engagement).

RÉUNION D'AVANT-SAISON DE LA CFSE

La réunion d'avant-saison de la Commission Foot en Semaine et Entreprise s'est tenue ce mercredi 3 septembre 2025 à 19h00 au siège du District.

Membres du District présents : Cédric DOLCETTI (CFSE), Farid EL MASSOUDI (CFSE), Janick LOUIS (CFSE) et Patrick MONIER (CFSE).

Clubs présents : Air Liquide (2), ASPTT Grenoble (3), CEA Grenoble (2), Domène (2), Fontaine Les Îles (1), GSE (1), FC Oisans (1), Poisat (2), Saint-Martin d'Hères (1), Saint-Martin d'Uriage (3), Sassenage (2), Vallée de la Gresse (3), Villard-Bonnot Grésivaudan (1).

Réunion : après l'accueil des participants par les membres de la CFSE et un tour de table, l'ordre du jour appelle à l'organisation de la saison 2025-2026.

Correspondance : utilisation de l'adresse officielle du club (<n° d'affiliation>@laurafoot.org) pour tout échange entre les clubs et le district. Rappel qu'il n'est pas nécessaire de mettre l'adresse du district en copie lorsque le courrier est adressé à la CFSE.

Liste des Correspondants : si modifications, informer la CFSE pour mise à jour (isere.fff.fr / Pratiques / Foot en Semaine et Entreprise / Coordonnées / Liste des Correspondants).

Licences : bureau du club validé avant toute autre demande de licences. **Présentation obligatoire des licences avant le début de chaque match** (application foot compagnon, édition papier). Rappel : le président du club et le dirigeant de l'équipe sont tenus responsables, et peuvent être poursuivis juridiquement, si un joueur non licencié ou jouant sous fausse licence participe à un match officiel de nos compétitions.

Terrains : terrains et créneaux de chaque équipe à confirmer. Parution dans le PV. Rappel début des matchs à Bachelard à 20h00 (informer la CFSE si terrain non disponible). Informer la Ville de Grenoble (Terrains) et la CFSE en cas d'annulation de match à Bachelard.

Feuille de match informatisée (FMI) : tablette envisageable par poule à condition que toutes les équipes de la poule en soit équipée. Aucune poule n'utilisera la FMI.

Feuilles de match (FM) : ne pas envoyer les FM au District mais les scanner sur Footclubs. Les FM sont datées au jeudi, par conséquent les scans des FM et les saisies des résultats ne peuvent s'effectuer qu'à partir du jeudi soir sur Footclubs. Rappel : si besoin, FM vierges disponibles sur le site du District (Documents / Documents et Infos / Feuille de match vierge).

Championnat : 3 divisions (D1, D2 et D3), poule unique, matchs aller et retour.

Coupe de l'Isère : reconduction formule par poules et classement général pour la 1^{ère} phase.

Déplacements : la CFSE insiste sur le bon déroulement des matchs et que certaines équipes font des déplacements conséquents une dizaine de fois contre 1 ou 2 pour leurs adversaires.

Report de match : calendriers et créneaux connus en début de saison, si le match ne se joue pas dans la semaine programmée, les 2 équipes s'organisent pour proposer une date de report à la CFSE. Demande par mail via la boîte mail officielle d'un des 2 clubs avec copie à l'autre club qui devra confirmer (adresse officielle des clubs). Si pas de date proposée, la CFSE choisira la première date disponible. 1 seul report par match (sauf décision du District). Rappel des périodes de demande de report (verte, orange et rouge).

Arbitrage : auto-arbitrage. Possibilité au District ou à la CFSE de demander la désignation d'un arbitre et/ou d'un délégué (frais à partager entre les deux équipes). Frais à charge de l'équipe qui demande un arbitre. En coupe, désignation arbitres à partir des 1/4 de finale.

Dégagement du gardien (nouveau règlement) : 8 secondes maximum, sinon corner pour l'équipe adverse.

Fair-play : retour des équipes en plus avis de la CFSE. Proposition de notation (anonyme) des équipes après chaque match via création d'un lien par championnat et par poule de coupe. Indiquer tout problème (blessures, discipline, etc.) sur la FM. Possibilité réunion avec la Commission Éthique.

Fin de la réunion : clôturée à 22h00.

CHAMPIONNATS FOOT EN SEMAINE À 8

Composition des poules (sous réserve confirmation engagements de Deux Rochers 1 et Métropolitains 1).

D1, 9 équipes : Air Liquide 1, Fasson 1, Jarrie-Champ 1, Rachais 1, St-Georges-de-Commiers 1, St-Martin d'Hères 1, St-Martin d'Uriage 1, Tunisiens SMH 1 et Vallée de la Gresse 1.

D2, 8 à 10 équipes : Abbaye 1, ASPTT Grenoble 1, Deux Rochers 1, Fontaine Les Îles 1, GSE 1, Métropolitains 1, FC Oisans 1, Sassenage 1, Turcs de Grenoble 1 et Vallée de la Gresse 2.

D3, 9 équipes : ASPTT Grenoble 2, CEA Grenoble 1, CEA Grenoble 2, Domène 1, Froges 1, Poisat 1, Poisat 2, St-Martin d'Uriage 2 et Villard-Bonnot Grésivaudan 1.

Calendrier

Aller : J01) 29/09-02/10/2025. J02) 06-09/10/2025. J03) 20-23/10/2025. J04) 27-30/10/2025. J05) 03-06/11/2025. J06) 24-27/11/2025. J07) 01-04/12/2025. J08) 08-11/12/2025. J09) 19-22/01/2026.

Retour : J10) 26-29/01/2026. J11) 02-05/02/2026. J12) 02-05/03/2026. J13) 09-12/03/2026. J14) 16-19/03/2026. J15) 30/03-02/04/2026. J16) 20-23/04/2026. J17) 04-07/05/2026. J18) 18-21/05/2026.

COUPE DE L'ISÈRE

Tirages au sort des poules et des journées effectués par Mr Fouad LAZAMI, Vice-président délégué de la Commission Départementale des Arbitres, et Mr Michel VACHETTA, Président de la Commission Sportive.

Déroulement de la 1^{ère} phase : 4 poules de 6 ou 7 équipes + 1 ou 2 exempts.

Poule A : CEA Grenoble 1 (D3), CEA Grenoble 2 (D3), FC Oisans (D2), Poisat 1 (D3), St-Martin d'Hères (D1), Turcs de Grenoble (D2) et Vallée de la Gresse 1 (D1).

Poule B : Air Liquide (D1), GSE (D2), Jarrie-Champ 1 (D1), Rachais 1 (D1), St-Martin d'Uriage 2 (D3), Vallée de la Gresse 2 (D2) et Villard-Bonnot Grésivaudan (D3).

Poule C : Abbaye 1 (D2), ASPTT Grenoble 2 ST (D3), Fasson 1 (D1), Fontaine Les Îles (D2), Métropolitains 1 (D2) sous réserve engagement confirmé, Poisat 2 (D3) et Tunisiens SMH 1 (D1).

Poule D : ASPTT Grenoble 1 (D2), Deux Rochers 1 (D2) sous réserve engagement confirmé, Domène 1 (D3), Froges 1 (D3), Sassenage (D2), St-Georges-de-Commiers (D1) et St-Martin d'Uriage 1 (D1).

Calendrier

1^{ère} phase T1) 22-25/09/2025. T2) 13-16/10/2025. T3) 17-20/11/2025. T4) 15-18/12/2025.
1/8^{èmes} de finale) 23-26/02/2026. 1/4 de finale) 23-26/03/2026. 1/2 finales) 27-30/04/2026.
Finale) 29/05/2026.

COUPE DE L'ISÈRE, Tour 1

T01. Vallée de la Gresse 1 (D1) – St-Martin d'Hères (D1).

Mercredi 24/09/2025, 21h00. Aimé Pariat, Vif.

T01. Turcs de Grenoble (D2) – FC Oisans (D2).

Lundi 22/09/2025, 20h00. Gaston Bachelard, Grenoble.

T01. CEA Grenoble 2 (D3) – Poisat 1 (D3).

Lundi 22/09/2025, 20h00. Jean Jullien, Sassenage.

T01. Rachais 1 (D1) – Air Liquide (D1).

Jeudi 25/09/2025, 21h00. Albert Batteux, Meylan.

T01. Vallée de la Gresse 2 (D2) – GSE (D2).

Mercredi 24/09/2025, 21h00. Aimé Pariat, Vif.

T01. Villard-Bonnot Grésivaudan (D3) – St-Martin d'Uriage 2 (D3).

Mardi 23/09/2025, 20h00. René Bœuf, Villard-Bonnot.

T01. Jarrie-Champ 1 (D1) – CEA Grenoble 1 (D3).

Lundi 22/09/2025, 20h00. René Perrouault, Champ-sur-Drac.

T01. Tunisiens SMH 1 (D1) – Fasson 1 (D1).

Mercredi 24/09/2025, 20h30. Just Fontaine, St-Martin d'Hères.

T01. Fontaine Les Îles (D2) – Abbaye 1 (D2).

Mercredi 24/09/2025, 20h30. Maurice Thorez, Fontaine.

T01. Poisat 2 (D3) – ASPTT Grenoble 2 ST (D3).

Lundi 22/09/2025, 20h00. Stade municipal, place Gérard Philippe, Poisat.

T01. St-Georges-de-Commiers (D1) – St-Martin d'Uriage 1 (D1).

Jeudi 25/09/2025, 21h00. Stade des Combettes, St-Georges-de-Commiers.

T01. ASPTT Grenoble 1 (D2) – Sassenage 1 (D2).

Mercredi 24/09/2025, 20h30. Stade ASPTT, chemin de la Croix Verte, Montbonnot.

T01. Froges 1 (D3) – Domène 1 (D3).

Lundi 22/09/2025, 20h00. Stade Marius Marais, Froges.



COMMISSION FUTSAL

Mardi 09 SEPTEMBRE 2025 à 18h00

Procès-Verbal N°720

Président

: Christophe Carretero

Présents

: Michel Vachetta Président de la commission sportive

Adresse mail de la commission : futsal@isere.fff.

.....

Courriers:

Base FC : Lu et noté (nouveau gymnase).

Olympique HUEZ : Lu et noté (inscription Coupe Nationale Futsal).

Futsal des Géants : Lu et noté (mise en sommeil équipe sénior).

FC Picasso : Lu et noté.

INFO :

Renseigner sur "Footclubs" vos adresses et créneaux de gymnases dès maintenant.

Saison 2025/2026 :

SENIORS

Championnat interdistricts 38/73/74/26-07 :

Réunion au District le Mardi 16/09/2025 pour la présentation du championnat.

Présence obligatoire de tous les clubs.

FMI (feuille de match informatisée) :

Des formations sont prévues avant la reprise des compétitions. Contacter la commission FMI qui est toujours disponible pour toutes questions ou informations.

Licences :

Plusieurs clubs n'ont pas ou peu de licences enregistrées sur footclubs.

Les clubs ayant moins de 5 licences validées ne pourront pas débiter le championnat.

Courriers à la commission Futsal :

Afin que les commissions concernées par vos demandes puissent traiter en temps et en heure vos Mails (envoyés depuis @laurafoot.net) ou courriers avec l'entête du club, ceux-ci devront nous être envoyés au minimum **13 jours avant** la date de la rencontre sous peine de ne pas être pris en compte.

JEUNES

Projet de championnats Futsal U18 et U15 :

Vous pouvez vous rapprocher de la commission Futsal ainsi que des techniciens du District pour toutes informations.

Noël du Futsal (U6 à U9) :

Week-end du 13 et 14 décembre 2025.

COUPES

Challenge Nationale Futsal U18 et Féminines séniors :

Les finales de Coupe Départementale Futsal pour ces 2 catégories se joueront le week-end du 14/15 février 2026.

Vous pouvez déjà envoyer votre inscription par la boîte mail de votre club à la Commission Futsal.

Dates retenues pour les tours de qualification de la Coupe Départementale U13; U15; U18 et Séniors Féminines :

Week-ends du :

- 20-21/12/2025
- 03-04/01/2026 (si besoin)
- 10-11/01/2026
- 17-18/01/2026

Merci aux clubs Futsal et Foot-Libre de nous contacter si vous avez des gymnases à mettre à disposition du District pour le déroulement de ces qualifications.

Carretero Christophe, Vachetta Michel.



COMMISSION DES RÈGLEMENTS

Mardi 9 septembre 2025 à 15h00

Procès-Verbal N°720

Président : Jean Marc BOULORD

Présent : Jean Marc BOULORD, Gilbert REPELLIN, Aline BLANC,

Excusés : Daniel HUGOT, Patrice GALLIN.

BON à SAVOIR

Nombre de joueurs "Mutation" : P.V. 717 - 718

Championnat U17 : P.V. 717 - 718

Match remis : P.V. 720

Match à rejouer : P.V. 720

Match remis – Match à rejouer, que disent les règlements ?

	Match remis	Match à rejouer
Définition	<u>Un match remis</u> est un match qui n'a jamais commencé. C'est un match à jouer. (exemple : un match annulé pour terrain impraticable suite à un arrêté municipal)	<u>Un match à rejouer</u> est un match qui a eu un début mais qui n'a pas eu un aboutissement normal. (exemple : match arrêté par l'arbitre suite à des conditions météo défavorables) ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité.
Qui peut participer ? Article – 120 des R.G. de la F.F.F.	Tous les joueurs qualifiés à la date réelle du match et non celle figurant au calendrier de l'épreuve si ces dates sont différentes, peuvent prendre part à la rencontre.	Tous les joueurs qualifiés à la date de la première rencontre peuvent prendre part à la rencontre. Un joueur qui aurait pris une licence entre les deux dates (initiale et réelle) ne pourra pas prendre part à la rencontre.

Joueur suspendu	Le joueur suspendu le jour d'un match remis purge sa suspension lors de la rencontre qui suit dans le calendrier des rencontres.	La rencontre est interrompue, pour quelque cause que ce soit : le joueur suspendu inclut cette rencontre dans le décompte de sa pénalité. La rencontre interrompue est donnée à rejouer, le joueur suspendu ne peut pas prendre part à cette nouvelle rencontre. La rencontre a été effectivement jouée (a eu un début et un aboutissement normal), mais cette rencontre est donnée à rejouer par une commission compétente, le joueur qui, du fait qu'il était en état de suspension, ne pouvait participer à ladite rencontre, ne peut participer à la rencontre le jour où elle est rejouée.
-----------------	--	--

U13 (D1 - D2 - D3) et U12 (voir P.V. 719 Commission sportive)

Toutes les rencontres sont précédées d'un défi jonglage.

Le résultat de ce défi jonglage doit être reporté sur la F.M.I dans la rubrique "règlements locaux" de l'onglet "info" en précisant le nombre de jonglages fait par chacune des équipes.

En cas de non-saisi du résultat du défi jonglage, les 2 équipes sont pénalisées d'un point.

Numérotation des équipes : les équipes engagées dans la compétition **U12** sont considérées comme équipe 2.

De ce fait, pour les clubs ayant engagé une équipe dans cette compétition U12, les équipes U13 participant aux championnats D2 - D3 ou D4 sont numérotées 3, 4, 5 etc....

EVOCATION

Dossier n°2526.2 : UNIFOOT - n°581931 / VAREZE 2 - n°547080 – SENIORS – D3 – POULE D – Match n°53691589 du 07/09/2025.

Le club UNIFOOT - n°581931 a adressé un courriel au District ISERE Football le 08/09/2025: *"le club de l'Unifoot dépose une évocation sur la participation des joueurs du FC Varese Florian DUCHENE portant le numéro 14 (licence n°2518674500) et Lukas BERTRAND portant le numéro 9 (licence n°2547622833) lors de la rencontre n° 53691589 de D3 poule D Unifoot/FC Varese 2.*

Ces joueurs étaient susceptibles d'être suspendus à la date du match suite à une suspension non purgée de 1 match ferme suite à 3 avertissements en date d'effet du 09/06/2025 ."

DECISION

Considérant ce qui suit :

- La commission pris connaissance de la demande d'évocation du club UNIFOOT pour la dire recevable.
- La Commission des Règlements communique au club VAREZE, une demande d'évocation du club UNIFOOT, sur la participation des joueurs *Florian DUCHENE* licence n°2518674500 et *Lukas BERTRAND*, licence n°2547622833, susceptibles d'avoir participé à la rencontre en situation de suspension.
- La Commission des Règlements demande au club VAREZE de de lui faire part de ses observations avant le 15/09/2025, délai de rigueur.

MATCH ARRETE

Dossier n°2526.1 : CHEYSSIEU - n°534738 / O. NORD DAUPHINE - n°581423 : SENIORS – D4 – POULE E – Match n°53692341 du 07/09/2025.

Dossier ouvert pour match arrêté.

La commission, pris connaissance du rapport de l'arbitre officiel de la rencontre, relatant les circonstances motivant l'arrêt de la rencontre, à la 84^{ème} minute.

Considérant ce qui suit :

Le match a été interrompu à la 84^{ème} minute suite à la blessure grave d'un joueur, blessure nécessitant une intervention longue des pompiers.

Le match n'a pu reprendre et n'a pas eu son exécution totale.

L'art. 120 des R.G. de la F.F.F. qui stipule : *"Un match à rejouer est une rencontre qui a reçu exécution partielle ou totale ou qui a eu son résultat ultérieurement annulé par décision d'un organisme officiel ordonnant qu'elle soit jouée à nouveau dans son intégralité."*

Par ce motif, la CR donne match à rejouer à une date fixée par la commission compétente.

Score au moment de l'arrêt de la rencontre : 1 / 2

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football.

MUTATIONS SUPPLEMENTAIRES : modifications

CLUBS	N°CLUB	MUTES Supplémentaires art.45	MUTES Supplémentaires Arbitre Féminine	Equipes bénéficiaires
VILLEFONTAINE S.N.I. -	581501	infraction au statut de l'arbitrage : 2 ^{ème} année		2 mutés en U20 R2

ENTENTES ENTRE CLUBS

L'entente a une durée d'une saison. Elle est renouvelable.

La demande de création de l'entente doit être saisie via **FOOTCLUBS**, rubrique "vie des clubs" par le club gestionnaire de l'entente.

Les joueurs des équipes en entente conservent leur qualification au sein de leur club d'appartenance et peuvent simultanément participer avec celui-ci à toute autre compétition. Leur licence est émise au nom de ce club.

Une équipe en entente est considérée comme une équipe inférieure par rapport aux équipes des clubs constituants

REGLEMENT ENTENTE - CHAMPIONNAT D5 - SENIORS

Dispositions spécifiques aux équipes seniors en entente.

La création d'une équipe en entente est possible pour les seniors masculins en dernier niveau uniquement.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs**.

Ces ententes n'ont pas l'autorisation d'accéder en D4.

CHAMPIONNAT DE JEUNES

Article 2 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football -

2-1 - Afin de permettre la pratique du football au plus grand nombre de jeunes joueurs possible et de remédier aux difficultés rencontrées par certains clubs pour constituer, dans une catégorie donnée, une équipe complète, le statut fédéral des jeunes a donné aux Liges Régionales la possibilité d'autoriser la création d'ententes entre deux ou plusieurs clubs dans toutes les catégories de jeunes (garçons et féminines).

2-2 - Application au District de l'Isère

Toutefois, ces équipes ne pourront pas évoluer au niveau D1 de leur catégorie.

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 4 joueurs** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11.

Chaque club participant à l'entente peut engager ses propres équipes, dans les compétitions auxquelles l'équipe en entente ne participe pas, excepté au plus bas niveau.

REGLEMENT FOOTBALL FEMININ - ENTENTES

Art.3 des Règlements Généraux du District de l'Isère de Football –

Chaque club constituant une « entente » devra compter **au minimum 3 joueuses** dans la catégorie concernée pour les équipes à 11 et **2** pour les équipes à 8.

ENTENTES U6-U7-U8-U9

Aucune entente dans ces catégories.

Possibilité de compléter les équipes sur place pour permettre à un maximum de jeunes joueurs–euses, de participer.

Liste des ententes validées les **25/08 et 02/09/2025**

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
U13	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U13	C.V.L.38 - n°553433	O. NORD DAUPHINE - n°581423		C.V.L.38 - n°553433
U13	St HILAIRE de la COTE - n°519877	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573		St HILAIRE de la COTE - n°519877
U13 (2)	C.V.L.38 - n°553433	O. NORD DAUPHINE - n°581423		C.V.L.38 - n°553433

U13	BONNEVAUX - n°553363	LIERS - n°546354		BONNEVAUX - n°553363
U15	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U15	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	E.C.B.F. - n°546272		Ent. FOOT des ETANGS - n°553368
U17 (1)	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290	O. NORD DAUPHINE - n°581423
U17 (1)	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U17	PAYS d'ALLEVARD - n°508634	GONCELIN - n°515122		PAYS d'ALLEVARD - n°508634
U17 (2)	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290	O. NORD DAUPHINE - n°581423
U17	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN		CHEYSSIEU - n°534738
S.F.	DOMENE n°521966	CROLLES - n°517504		DOMENE n°521966
S.F.	CROSSEY - n°519931	CHARTREUSE- GUIERS n°541514		CROSSEY - n°519931

ENTENTES VALIDEES ce mardi 9 SEPTEMBRE 2025

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
U13 (2)	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U13	EYZIN-St SORLIN - n°582106	VAREZE - n°547080		EYZIN-St SORLIN - n°582106
U13 (2)	EYZIN-St SORLIN - n°582106	VAREZE - n°547080		EYZIN-St SORLIN - n°582106
U15	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433		O. NORD DAUPHINE - n°581423
U13	NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245	PIERRE CHATEL - n°504533		NOTRE DAME de MESSAGE - n°534245
U15	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	E.C.B.F. - n°546272		Ent. FOOT des ETANGS - n°553368
U15	LIERS - n°546354	BONNEVAUX - n°553363		LIERS - n°546354
U15	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U15	CHEYSSIEU - n°534738	La SANNE - St ROMAIN - n°528571		CHEYSSIEU - n°534738
U17 (2)	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931

U17 (2)	O. NORD DAUPHINE - n°581423	C.V.L.38 - n°553433	DIEMOZ - n°516290	O. NORD DAUPHINE - n°581423
U17	LIERS - n°546354	E.C.B.F. - n°546272	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	LIERS - n°546354
U17	COLLINES - n°553923	THODURE - n°515121		COLLINES - n°553923
S.F. à 8	G.U.C. Foot FEMININ - n°760278	GIERES - n°504338		G.U.C. Foot FEMININ - n°760278

ENTENTES non VALIDEES ce mardi 9 SEPTEMBRE 2025

Nombre minima de joueurs non respecté (Voir ci-dessus) ou nombre de joueurs insuffisants pour constituer une équipe. (équipe surlignée en jaune : insuffisance de joueurs) :

N° / Catégorie	club 1	club 2	club 3 / 4	club support
U13	La BATIE MONTGASCON - n°516883	CORBELIN - n°504301		La BATIE MONTGASCON - n°516883
U15 (2)	LIERS - n°546354	BONNEVAUX - n°553363		LIERS - n°546354
U15 (2)	UNIFOOT - n°581931	ARTAS CHARANTONNAY - n°563835		UNIFOOT - n°581931
U15	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
U17	RO-CLAIX - n°581944	CHATTE - n°519932		RO-CLAIX - n°581944
U17	VAREZE - n°547080	EYZIN-St SORLIN - n°582106		VAREZE - n°547080
U17	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877		St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
U18.F.	St QUENTIN FALLAVIER - n°560979	A.S CHANDIEU-HEYRIEUX - n°582234		St QUENTIN FALLAVIER - n°560979
U18 F	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573	St HILAIRE de la COTE - n°519877	LA COTE St ANDRE - n°544455	St SIMEON de BRESSIEUX - n°504573
S.F.	Ent. FOOT des ETANGS - n°553368	E.C.B.F. - n°546272		Ent. FOOT des ETANGS - n°553368

RECIDIVE CLUB

Club : SASSENAGE - n°504777 :

- RECIDIVE CLUB ARTICLE 62.2.3 à faire avant le 24 SEPTEMBRE 2025
- Equipes concernées : U17 1 (saison 23/24) – Senior 1 (saison 24/25)
- Formations et certifications à réaliser : 2
- Formations réalisées et certifications réalisées : 2

Bilan : SORTIE DE RECIDIVE ARTICLE 62.2.3

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football

Club : MANIVAL - n°523348 :

- RECIDIVE CLUB ARTICLE 62.2.3 à faire avant le 3 DECEMBRE 2025
- Equipes concernées : U17 1 (saison 24-25) – U15 2 (saison 24-25)
- Formations et certifications à réaliser = 2
- Formations réalisées et certifications réalisées =2

Bilan : SORTIE DE RECIDIVE CLUB ARTICLE 62.2.3

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée avec en tête du club ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District Isère, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District Isère Football

TERRAINS SUSPENDUS – Rappel P.V. n°715 du 22 juillet 2025

DOSSIER n°489 : Club : ABBAYE - n°520296 - D3 - POULE A (saison 2024 -2025) - POULE B (saison 2025-2026)

Les matchs concernés par cette décision seront les deux premiers matchs de championnat de la saison 2025-2026 de l'équipe D3 - POULE B.

Les matchs concernés par cette décision sont prévus

- le 21/09/2025 contre A.S.I.E.G. 2

La rencontre se jouera stade de CRETS EN BELLEDONNE (club PAYS d'ALLEVARD - n°508634) à 15 h 00

et

- le 05/10/2025 contre RIVES

La rencontre se jouera stade de CRETS EN BELLEDONNE (club PAYS d'ALLEVARD - n°508634) à 15 h 00

DOSSIER n°490 : Club : E.S. MISTRAL - n°564304 - D5 - POULE A (saison 2024-2025)

Le match concerné par cette décision est prévu :

- le 21/09/2025 contre ST MARTIN D'HERES 3

La rencontre se jouera stade BOURG d'OISANS (club OISANS - n°526562) à 15 h 00

DOSSIER n°341 : Club : GIERES - n°504338 – U20 – D2 – POULE A

La sanction sera purgée lors de la première rencontre de championnat de l'équipe U19 / U20, saison 2025 - 2026

Le match concerné par cette décision est prévu en U19 - D1 - A
le 04/10/2025 contre Gpt VEZERONCE-HUERT-DOLOMIEU

Par conséquent, le club de GIERES est prié de communiquer, par mail officiel à la commission des règlements, le lieu de cette rencontre avant le lundi 22/09/2025.

DOSSIER 495 : club : PAYS d'ALLEVARD - n°508634 - FEMININE à 8 - U18 (saison 2024-2025)

Le club PAYS d'ALLEVARD - n°508634 n'ayant pas engagé d'équipes Féminines U18 à 8 cette saison 2025-2026, la sanction est suspendue.

Si le club venait à ré-inscrire une équipe Féminines U18 à 8 dans les saisons à venir, la sanction serait appliquée.



COMMISSION SPORTIVE

Mardi 09 septembre 2025 à 14h00

Procès-Verbal N°720

Président : Michel Vachetta.

Présents: Annie Brault, Michel Vachetta, Gérard Bouat, Gilbert Repellin, Daniel Guillard, Dan Marchal, Claude Maugiron, Bernard Buosi.

Excusés: Patrice Gallin, Daniel Hugot.

La commission sportive tient à rappeler à tous les clubs que pour la saison 2025/2026, il sera fait strictement application, conformément aux directives de la LAURAFOOT, de n'accepter que les courriels portant l'adresse officielle « ... **Laura foot.net** ».

Tout autre courriel portant une adresse différente sera systématiquement rejeté.

Merci pour chaque courrier ou mail envoyé à la boîte mail de la sportive de préciser la Catégorie, la poule, l'horaire et **le numéro** du match.

U 10 U11

Les calendriers U10 et U11 paraîtront début de la semaine 38

Responsable : CLAUDE MAUGIRON: TPH 07 77 20 71 86

U 13 U12

Courriers : D1 ST MARCELLIN : Nous ne pouvons accéder à votre demande, la 1^o journée étant programmée ce samedi 13 septembre.

D3 : LAUZES, Nous ne pouvons accéder à votre demande, la 1^o journée étant programmée ce samedi 13 septembre.

D3 : COLLINES forfait général.

D3 : TULLINS FURES forfait général.

Le calendrier D4 sera consultable en fin de semaine sur le site.

Toutes les rencontres seront précédées du défi jonglage, le résultat du défi jonglage doit être reporté sur la FMI dans la rubrique règlements locaux en précisant le nombre de jonglages fait par chaque équipe.

En cas de non saisi du résultat du défi jonglage, les 2 équipes sont pénalisées d'un point.

Numérotation des équipes : Les équipes engagées dans la compétition U12 sont considérées comme équipe 2.

De ce fait pour les clubs ayant engagé une équipe dans cette compétition U12, les équipes U13 participant au championnat D2, D3 et D4 sont numérotées 3, 4, 5 etc.

Responsable : DANIEL GUILLARD : TPH 06.87.34.22.88.

U 15 A 8

Club : inscrire Domarin, Ascol Foot 38. Vézeronce-Huert 3. Cessieu 2.

Tignieu-Jameyzieu 2. Ent Cheyssieu-La Sanne.

Les clubs désirants s'inscrire en U15 à 8 merci de nous le communiquer par mail à la sportive.

Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94

U 15

Les clubs de D3 en difficulté avec leur licences peuvent demander le report de la première journée avec l'accord du club adverse, accord à envoyer à la commission sportive par mail officiel du club.

Courriers clubs : Entente Foot Etangs, Sassenage Bourg Oisans, Deux Rochers, Eybens, Claix, Cremieu, Abbaye, La Pierre Grésivaudan

Poule C : Claix déclarant forfait est remplacé par L'Abbaye.

Poule J : Vézeronce Huert Dolomieu 3 est remplacé par Entente Foot Etang 2.

Poule H : Ascol Foot 38 est remplacé par Cremieu 2.

D1 : La commission rappelle aux clubs qu'elle a dû reporter la 1^{ère} journée au 27 Septembre, du fait du stage des arbitres le 6 septembre.

Les clubs de D1 ne participent pas au premier tour de coupe.

Composition des poules de D3 :

POULE A	POULE B	POULE C
MANIVAL 3	MANIVAL 2	ABBAYE
PAYS ALLEVARD	DOMENE	NOTRE DAME DE MESSAGE
GRESIVAUDAN GONCELIN	RACHAIS 3 ST MARTIN D'URIAGE	VALLEE DE LA GRESSE 2 ST GEORGES DE COMMERS
PONTCHARRA	GIERES 2	ST PAUL DE VARCES
ST HILAIRE DU TOUVET	EYBENS 4	PONT DE CLAIX 2
POULE D	POULE E	POULE F
NOYAREY	2 ROCHERS 2	CHATTE
MISTRAL 2	ASIEG	TULLINS
USVO 2	SEYSSINS 4	VERSAU
ECHIROLLES 3	FONTAINE	VINAY
SEYSSINS 3	ST MARTIN D'HERES 4	RO-CLAIX
VALLEE D LA GRESSE 3	VOREPPE	RIVES
POULE G	POULE H	POULE I
LCA FOOT 38 2	LCA FOOT 38	TOUR ST CLAIR 2
LA SURE 2	ST GEOIRE VALDAINE 2	CHARVIEU 3
GP VOIRON-CROSSEY 2	LIERS 2	RUY-MONTCEAU
FARAMANS	VIRIEU - VALONDRAS	ST ANDRE LE GAZ 2
GP BREZINS FORMAFoot BV	CREMIEU 2	VALLEE DU GUIERS 2
LIERS	FARAMANS 2	CESSIEU
POULE J	POULE K	POULE L
TIGNEU-JAMEYZIEU	ESTRABLIN	NORD DAUPHINE
CREYS-MORESTEL 2	MEYRIE	CHARVIEU 2
CORBELIN	MOS 3R 4	VILLEFONTAINE O. 3
CREMIEU	GJ BALME-LAUZES 2	COLLINES
ENT FOOT ETANGS 2	CHARVIEU	VAREZE
BOUVESSE	VILLEFONTAINE O. 2	ENT FOOT ETANG

Composition de la poule M

St Georges de Commiers 2, Eybens 5, St Marcellin 2, Sassenage 2, Deux Rochers 3, St Martin d'Hères 5.

Dans cette poule M la journée 1 est reprogrammée au 08 Novembre.

Demande de La Pierre reste en attente.

Responsable : Bernard BUOSI : TPH : 06/74/25/85/94

U17

Les clubs de D3 en difficulté avec leur licences peuvent demander le report de la première journée avec l'accord du club adverse, accord à envoyer à la commission sportive par mail officiel du club.

Courriers : Villeneuve, Sud Isère, Nord Dauphine, Sassenage, Vourey.

Composition des poules de D3 :

POULE A	POULE B	POULE C	POULE D
GRESIVAUDAN	EYBENS 3	JARRIE-CHAMP	VINAY
MANIVAL 2	FC 2A	ST GEORGES DE COMMERS	LA SURE 2
PAYS D'ALLEVARD	PONT DE CLAIX	ST PAUL DE VARGES	ST MARCELLIN 2
VERSOUD	SEYSSINET 2	VALLEE DE LA GRESSE 2	RO-CLAIX
CROLLES 2	QUATRE MONTAGNES	DEUX ROCHERS	TULLINS
GIERES 2	EXEMPT	VOUREY	FARAMANS 2
POULE E	POULE F	POULE G	POULE H
LA SURE	LA CÔTE ST ANDRE 2	ST ANDRE LE GAZ	DOMARIN
VINAY 2	GR BREZINS FORMAFOOT	GR GVHD 3	LA TOUR ST CLAIR
CHIRENS	ENT UNIFOOT ACFC 2	ST GEOIRE EN VALDAINE	VALLEE DU GUIERS
LA MURETTE 2	ST SIMEON DE BRESSIEUX	VIRIEU-VALONDRAS	ST ANDRE LE GAZ 2
ST JOSEPH DE RIVIERE	LIERS	C4 ROUTES 2	CREYS-MORESTEL 2
BEUCROISSANT	NIVOLAS VERMELLE	ST QUENTIN-FALLAVIER	CREMIEU
POULE I	POULE J		
MOS 3R 4	MOS 3R 3		
COLLINES	CHEYSSIEU-LA SANNE		
VILLEFONTAINE O. 2	REVENTIN		
ENT NORD DAUPHINE CVL 38	ESTRABLIN		
ENT UNIFOOT ACFC 1	VAREZE		
FARAMANS	ENT NORD DAUPHINE CVL 38 2		

Courrier de Vourey nous ne pouvons donner suite à votre demande.

Responsable : Dan MARCHAL TPH : 06/24/79/26/38.

U19

D2 : Courrier de Saint Maurice Exil annulant son engagement pour cette saison

Composition des poules :

Poule A : Crolles, Manival 2, USVO, Seyssins, ASIEG.

Poule B : St Georges de Commiers, Pont de Claix, Claix, Seyssinet 2, Sassenage, Fontaine.

Poule C : Chatte, Gp Brezins FBV, Murette 2, 2 Rochers, St Marcellin.

Poule D : Bouvesse, GP Balmes Lauzes 2, Nivolas, St André, St Siméon de Bressieux

La 1^o journée est programmée le 27 septembre.

Responsable : Gérard BOUAT tel : 06.08.33.54.49

SENIORS

Courrier de Bourg D'oisans : La commission ne reviendra pas sur la décision d'accorder le report de votre rencontre contre Pierre Chatel du 07 Septembre 2025.

Prenez connaissance de la décision du comité directeur du 02 septembre 2025 sur le report par certains clubs de la première journée de championnat du 07 septembre 2025.

Responsable : Michel VACHETTA : 06/25/25/31/32

Le président
Michel VACHETTA

La secrétaire
Annie Brault



STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

Mardi 9 septembre 2025

Procès-Verbal N°720

PLANNING WEEK-END

Du vendredi 19 septembre 2025 au lundi 22 septembre 2025

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 20 septembre 2025

MATCH U13 D2 AJA VILLENEUVE / SAINT MARTIN D'HERES A 13H

MATCH U15 D2 AJA VILLENEUVE / VOIRON CROSSEY A 15H

TERRAIN UFRAPS - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTH)

samedi 20 septembre 2025

MATCH U15 F D1 GUC FF / GAPS A 14H

MATCH U18 F D1 GUC FF / PAYS ALLEVARD A 16H

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE N°2 (foot)

samedi 20 septembre 2025

MATCH U15 D3 ASIEG / VOREPPE A 14H

dimanche 21 septembre 2025

MATCH SENIORS D4 TURCS / MOIRANS FC A 12H30

MATCH SENIORS D3 TURCS / CLAIX FC A 15H

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (Synthétique)

samedi 20 septembre 2025

MATCH U13 D1 FC MISTRAL / PONT CLAIX FC A 12H

MATCH U12 FC MISTRAL / MANIVAL A 12H

MATCH U15 D1 FC MISTRAL / RACHAIS ES A 15H

dimanche 21 septembre 2025

MATCH SENIORS D2 MISTRAL ES / ST MARTIN D'HERES FC A 13H

MATCH SENIORS D2 MISTRAL ES / ST QUENTIN FALLAVIER A 15H

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 20 septembre 2025

MATCH U 14 R1 GF 38 / O.VALENCE A 13H30

STADE STIJOVIC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 21 septembre 2025

MATCH SENIORS D3 US ABBAYE / ASIEG A 15H

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

dimanche 21 septembre 2025

MATCH SENIORS D3 FC2A / ECHIROLLES A 15H

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 20 septembre 2025

MATCH U13 D1 GF38 / SEYSSINET AC A 10H

MATCH U12 GF38 / VALLEE GRESSE FC A 10H

MATCH U15 R1 GF38 / O.VALENCE A 13H30

MATCH SENIORS R2 FC2A / ANNECY LE VIEUX US A 19H

dimanche 21 septembre 2025

MATCH U18 R1 GF38 / LYON FOOTBALL FC A 12H

MATCH SENIORS F R1 GF38 / CLERMONT FOOT A 15H

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 20 septembre 2025

MATCH U13 D3 GF38 / DOMENE ASJF A 10H

STADE PIERRE DE COUBERTIN (V.O) - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 20 septembre 2025

MATCH U12 USVO / EYBENS OC A 10H

MATCH U13 D3 USVO / SAINT MARTIN D'HERES A 12H

MATCH U13 D2 USVO / CROLLES A 12H

MATCH U17 D2 USVO / ECHIROLLES FC A 15H30

dimanche 21 septembre 2025

MATCH SENIORS D5 USVO / GRENOBLE DAUPHINE AS A 13H

MATCH SENIORS D1 USVO / LAUZES FC A 15H



COMMISSION TECHNIQUE

Mardi 9 septembre 2025

Procès-Verbal N°720

FORMATIONS 2025-2026

A partir de cette saison seront autorisés à participer aux formations 4 personnes maximum par club /par session.

Certifications anciens CFF

La commission Technique vous informe qu'une session de certifications anciens CFF (1-2-3) est prévue le **mercredi 05 novembre** prochain.

Public visé : les éducateurs-éducatrices ayant fait la totalité des modules et/ou ayant échoué lors d'une précédente certification.

(Exemple : Module U13 + Module U15 = possibilité de certifier le CFF2).

Petit rappel : les diplômes CFF1 / CFF2 & CFF3 permettent une équivalence jusqu'au **30 juin 2027** en s'inscrivant à une journée complémentaire auprès de la Ligue (voir tableau).

Après cette date, ils seront perdus.

CFI U10-U13 – Creys Morestel 25/09/2025 ET 09/10/2025

Liste des inscrits au 8/09

NOM PRENOM

CLUB

BIARD Noah
BOURBOTTE Olivier
DURAND Morgan
EHRISMANN Lucas
GOYET Ylann
GRAND Jerome
HOUSTE Damien
MONTET Edgar
PHILIBERT Benoît

U.S. CORBELIN
CVL 38 FOOTBALL CLUB
FOOTBALL CLUB VIRIEU VALONDRAS
C.S. NIVOLAS VERMELLE
C.S. NIVOLAS VERMELLE
ENT. FOOTBALL DES ETANGS
C.S. NIVOLAS VERMELLE
AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
O. LES AVENIERES

CFI U14-U19 – Creys Morestel

26/09/2025 ET 10/10/2025

Liste des inscrits au 8/09

NOM PRENOM	CLUB
AMERYCKX David	C.S. NIVOLAS VERMELLE
BERLIOZ Fabien	U.S. CORBELIN
BIARD Noah	U.S. CORBELIN
DI LUCA Julien	U.S. SASSENAGEOISE F.
DIAKITE Bambo	F.C. D'ECHIROLLES
FABRIER Alexis	F.C. D'ECHIROLLES
GRANDPERRIN Rodolphe	VALLEE DU GUIERS F.C.
HERBEPIN Florent	U. S. CREYS-MORESTEL
HOUSTE Damien	C.S. NIVOLAS VERMELLE
INFUSO Hugo	F.C. MOIRANS
MARTINEZ Jérémy	FC SERRIERES DE BRIORD- VILLEBOIS
MUSCILLO Angelo	U.S. CORBELIN
NABOTTI Enzo	F.C. DE LA VALLEE DE L'HEN 38
NANTERIAS Gregory	FC SERRIERES DE BRIORD- VILLEBOIS
PERRICONE Emma	CLAIX F
ZADI Ble	U.S. SASSENAGEOISE F.

INFO LIGUE : inscriptions aux Diplômes Fédéraux

Le Pôle Formations vous informe que les journées complémentaires d'équivalence sont désormais disponibles [sur maformation.fff.fr](https://maformation.fff.fr).

Dates :

Journées complémentaires 25/26

02/10/2025	Tola Vologe, Lyon (69)
20/11/2025	Cournon d'Auvergne (63)
25/11/2025	Tola Vologe, Lyon (69)
17/12/2025	Tola Vologe, Lyon (69)
29/01/2026	Annecy (74)
12/02/2026	Salaise sur Sanne (38)*
10/03/2026	Cournon d'Auvergne (63)
09/04/2026	Blavozy (43)*
15/06/2026	St-Prieux-en-Jarez (42)

(* Journées complémentaires qui ne sont pas encore disponibles à l'inscription sur maformation.fff.fr)

Ces formations complémentaires ont pour objectif de monter en compétences les titulaires des CFF1, CFF2 et CFF3 souhaitant accéder aux différents DF par équivalence

La ligue informe de l'ouverture des **inscriptions aux Diplômes Fédéraux** pour la saison 2025/2026.

Vous trouverez l'ensemble des informations utiles (présentation des diplômes, modalités d'inscription, calendrier...) sur le site de la LAuRAFoot : <https://laurafoot.fff.fr/simple/ouverture-des-inscriptions-diplomes-federaux-2025/>

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF2 ou CFF3 avant l'entrée en formation

Pré requis pour effectuer la journée complémentaire du Diplôme Fédéral Coach Séniors :

- PSC1 avant l'entrée en formation
- Certification CFF3 avant l'entrée en formation

Les diplômes CFF2 et CFF3 sont valables jusqu'en 2027.

Si ces diplômes ne sont pas recyclés (passage aux Diplômes Fédéraux) avant le 30 juin 2027, ils seront perdus.

EQUIVALENCES ET PASSERELLES**NOUVELLE FILIERE DE FORMATION DES EDUCATEURS**

Les connaissances acquises précédemment sur des formations ayant évoluées peuvent être valorisées via des équivalences avec le nouveau parcours de formation. De plus, des allègements ont été imaginés entre le parcours bénévole et le parcours professionnel.

Des équivalences jusqu'au 30 juin 2027

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
MODULE U7	CFI U6 U9
MODULE ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE	ATTESTATION FÉDÉRALE PRATIQUE FÉMININE
CFF4	CFI PROJET CLUB CERTIFIÉ
MODULES U7 + ANIMATEUR/TRICE FÉDÉRALE + CFF1 + CFF4 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF RESPONSABLE ECOLE DE FOOTBALL
CFF2 OU CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH JEUNES
CFF3 + 1J DE FORMATION COMPLÉMENTAIRE	DF COACH SENIORS
CFF1 – CFF2 – CFF3 – CFF4	POSSIBILITÉ DE CERTIFIER SI 2 MODULES D'UN MÊME CFF EXEMPLE : MODULE U13+MODULE U15 = CFF2

Des passerelles entre le parcours bénévole et professionnel

FORMATION ACQUISE	EQUIVALENCE NOUVELLE FILIERE
CFF (1 OU 2 OU 3)	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
CFI	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL RESPONSABLE ÉCOLE DE FOOTBALL	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 1 - MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH JEUNES	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 2 (C7 À C12) MONITEUR DE FOOTBALL
DIPLOME FÉDÉRAL COACH SENIORS	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 (C14 À C17) - MONITEUR DE FOOTBALL
CERTIFICAT FUTSAL PERFORMANCE	EPMSP DU TFP DE MONITEUR DE FOOTBALL BLOC 3 - MONITEUR DE FOOTBALL

Pour toute demande d'équivalence, veuillez-vous rapprocher de votre Institut Régional de Formation du Football :

IR2F	Responsable(s)	Téléphone	Mail
Auvergne-Rhône Alpes	Elise PONCET	04 72 15 30 76	formations@laurafoot.ff.fr